

ÉCHÉANCIER CHAMPIONNATS DE FRANCE VÉTÉRANS 2020

	Dates	Soit "x" jours avant le national	Choix
Ouverture des pré-inscriptions	lundi 20 janvier 2020	81 jours	Choix de la CSF
SITE DES PRE-INSCRIPTIONS (au chemin suivant)	Sur le site de la FFTT / COMPETITIONS / CHAMPIONNATS DE FRANCE / INSCRIPTIONS / VETERANS / PRE-INSCRIPTIONS		
Date limite réception des résultats régionaux Vétérans	mardi 25 février 2020	46 jours	Calendrier fédéral
Date limite d'engagement des pré-inscriptions	lundi 2 mars 2020	39 jours	Choix de la CSF
Convocations aux Championnats de France Vétérans	lundi 9 mars 2020	32 jours	Choix de la CSF
Date limite réception des engagements Championnats de France Vétérans	lundi 30 mars 2020	10 jours	Calendrier fédéral
Envoi des listes définitives au juge-arbitre	vendredi 3 avril 2020	8 jours	Choix de la CSF
Championnats de France Vétérans à SAINT DIE DES VOSGES (88)	11, 12 et 13 avril 2020	Jour "J"	Calendrier fédéral

Extrait des Règlements sportifs

Paris 13 - MB le 10 janvier 2020

VI.105 - Qualification pour l'échelon national

a) Sont qualifiés pour le championnat de France national :

D'office : le Champion du Monde ou d'Europe vétérans de la catégorie concernée de la saison précédente et les anciens champions de France des catégories seniors messieurs et seniors dames ;

b) Pour les autres qualifiés, la participation au championnat régional est obligatoire.

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés :

- les deux finalistes par ligue en V1, V2 , V3 et V4 en messieurs
- les deux finalistes par ligue en V1, V2 et V3 dames
- le vainqueur régional en V5 messieurs, en V4 dames et V5 dames

Le reste des qualifiés, dans la limite des places disponibles, est déterminé par une inscription « libre » à la période selon les modalités définies par la commission sportive fédérale sur l'espace dédié, pour chacune des dix catégories, à la fin de la saison écoulée.

c) Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie.

**TOUS LES VÉTÉRANS, SOUHAITANT PARTICIPER AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DEVRONT SE PRÉINSCRIRE AVANT LE 2 MARS 2020
POUR CELA IL FAUT, OBLIGATOIREMENT, AVOIR PARTICIPÉ AUX FINALES RÉGIONALES.
LES FINALISTES QUALIFIÉS D'OFFICE DEVRONT ÉGALEMENT SE PRÉINSCRIRE**